

Bordereau de signature

DEL218_0129



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	06/07/2018	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	06/07/2018	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2018-07-06)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // deliberation_mairie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2018_ 0129

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 29 JUIN 2018,
L'an deux mille dix-huit, le vendredi vingt-neuf juin, à 20h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 21 juin 2018, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la
présidence de M. VISKOVIC, Maire de Noisiel.

PRÉSENTS : M.VISKOVIC, Mme NATALE, M.SANCHEZ, Mme TROQUIER, M.RATOUCHNIAK,
Mme NAKACH, M.DIOGO, Mme NEDJARI, M.FONTAINE, M.MAYOULOU NIAMBA, M.BEAULIEU,
Mme ROTOMBE, Mme BEAUMEL, Mme MONIER, M. VACHEZ, Mme DAGUILLANES,
Mme COLLETTE, M.NYA NJIKÉ, Mme JULIAN, M.ROSENMANN, Mme CAMARA,
Mme DODOTE, Mme VICTOR, M.KAPLAN.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. TIENG qui a donné pouvoir à M. MAYOULOU NIAMBA,
M.BARDET qui a donné pouvoir à Mme NAKACH,
M.CALAMITA qui a donné pouvoir à M.BEAULIEU,
Mme PELLICIONI qui a donné pouvoir à M. KAPLAN,
Mme BOUHENNI qui a donné pouvoir à M.FONTAINE.

ABSENTS : M.DRAMÉ, M. KRZEWSKI, M.NEGUYEN, Mme PHAM.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme JULIAN.

Point 1 : Versement d'une indemnité à un administré suite à un sinistre sur la voirie
communale

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat d'assurance « Responsabilité Civile » conclu avec la compagnie d'assurance de la collectivité « SMACL » au 1^{er} janvier 2015,

VU le rapport des services techniques de la mairie de Noisiel en date du 05 juin 2018, indiquant qu'un caillou a été projeté lors du débroussaillage, Allée de la ferme à Noisiel, sur un véhicule de marque Renault Clio,

CONSIDÉRANT que le montant des réparations du véhicule s'élève à 146,74 € et que la franchise de l'assurance « Responsabilité Civile » de la collectivité, conclue avec la Compagnie d'assurance SMACL, est de 750€,

CONSIDÉRANT la demande d'indemnisation de Monsieur RODDE en date du 05 juin 2018,

CONSIDÉRANT qu'il convient de rembourser Monsieur RODDE suite au dommage, à hauteur du montant des réparations, soit 146,74 € T.T.C.,

CONSIDÉRANT l'avis du Bureau Municipal du 18 juin 2018,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'indemniser Monsieur RODDE à hauteur de 146,74 € T.T.C., concernant le sinistre survenu sur son véhicule le 05 juin 2018, suite à un jet de pierre lors du débroussaillage, Allée de la Ferme à Noisiel ;

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal 2018, chapitre 67, article 6718, fonction 33 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette indemnisation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Transmis au représentant de l'Etat le	06 JUIL. 2018
Affiché en Mairie le	06 JUIL. 2018
Publié au RAA le	06 JUIL. 2018